

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



ACCOMPAGNEMENTS SOCIO-PROFESSIONNELS ASP - DSP

 12 avenue des Erables - 54180 HOUEMONT
 03 83 93 39 90
 missionsociopro@asso-ars.org

Katia DELECROIX
Directrice

Aude LAURENT
Directrice adjointe

Cécile DESTRIEUX
Cheffe de service

MISSION

Réalisation d'actions individuelles et/ou collectives, en partenariat avec les financeurs, destinées :

- à élaborer avec les publics accueillis un parcours d'insertion professionnelle et contribuer ainsi à la mise en œuvre de leur projet professionnel,
- à faciliter le retour à la vie professionnelle en levant les freins à l'emploi.

ACTIONS EFFECTUÉES

■ **Accompagnements socioprofessionnels Référent Unique – Nancy Couronne**

125 accompagnements en flux continu pour des bénéficiaires du RSA – Modification de la convention en 2020,

■ **Accompagnements socioprofessionnels Dispositif de Sécurisation de Parcours – Terres de Lorraine,**

1 conseillère socioprofessionnelle détachée depuis septembre 2014 sur cette action qui comporte deux volets :

Suivi personnalisé et coordonné avec les partenaires emploi et insertion de 67 personnes (dont 35 allocataires RSA) en simultané

Suivi des situations des personnes prises en charge par les dispositifs d'insertion par l'activité économique du territoire.

FINANCEMENT

Conseil Départemental

Fonds Social Européen (pour le DSP)

ÉQUIPE

ETP

ETP

ASP

DSP

Chef de service	0,17	0 (mutualisé)
Intervenants sociaux.....	1,40	2 (à compter de mi-juillet 2025)
Secrétariat.....	0,21	Mutualisé
TOTAL.....	1,78	2

▲ ACTIVITÉS - ASP

155 personnes accompagnées dont :

34 femmes soit **21,9** %

121 hommes soit **78,1** %

70 personnes ont quitté le dispositif dont :

17 personnes ont accédé à une activité professionnelle.

4 personnes sont sorties suite à une formation.

28 personnes ont été réorientées.

21 sorties autres (Sortie RSA, déménagement, incarcération, etc.)

85 personnes sont toujours suivies au 31 décembre 2025

▲ ACTIVITÉS - DSP

173 personnes accompagnées dont :

65 femmes soit **37,6** %

108 hommes soit **62,4** %

68 personnes ont quitté le dispositif, dont :

22 personnes ont accédé à une activité professionnelle

2 personnes sont sorties suite à une formation

35 personnes ont été réorientées

9 sorties autres (Sortie RSA, déménagement, incarcération, etc.)

105 personnes sont toujours suivies au 31 décembre 2025



1	LES SERVICES ASP ET DSP.....	2
1.1	Organisation.....	2
1.2	Objectifs	5
2	ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL – RÉFÉRENT UNIQUE – BÉNÉFICIAIRES DU RSA CONSEIL DÉPARTEMENTAL – NANCY COURONNE	6
2.1	Accompagnement individuel.....	7
2.2	Accompagnement collectif.....	10
2.3	Analyse et résultats	10
2.4	Conclusion	13
3	DISPOSITIF DE SÉCURISATION DE PARCOURS CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRES DE LORRAINE ET FSE TERRES DE LORRAINE	14
3.1	L’accompagnement individuel	15
3.2	Accompagnement collectif.....	20
3.3	Résultats et analyse.....	20
3.4	Conclusion	22
4	PERSPECTIVES 2026.....	23

1 LES SERVICES ASP ET DSP

En 2025, nous retenons les points d'actualités suivants :

La convention ASP reste stable avec un volume de 105 accompagnements. Dans ce cadre, la prolongation du contrat d'une conseillère socioprofessionnelle été assurée, avant son passage en contrat à durée indéterminée en décembre 2025.

Concernant le DSP, une proposition d'extension de la convention a été formulée pour la période de juillet 2025 au 31 décembre 2025. Cette évolution se traduit par la mise en place d'un avenant à la convention actuelle, permettant le passage de 1 à 2 équivalents temps plein.

Dans ce contexte de renforcement de l'équipe, une nouvelle conseillère a rejoint le dispositif. Elle intervient désormais sur les secteurs de Vézelize, Neuves-Maisons, Tantonville et Toul, contribuant ainsi au développement et à la continuité des accompagnements sur ces territoires.

1.1 Organisation

La loi prévoit un accompagnement pour tous les allocataires du RSA qui sont dans l'obligation d'entreprendre des démarches pour faire évoluer leur situation sociale et/ou professionnelle.

Le service est désigné Référent Unique, par le Conseil Départemental 54, pour les allocataires du RSA depuis la mise en place de ce dispositif : le service accompagne les personnes dans la résolution de leurs difficultés sociales et/ou professionnelles.

Le conseil Départemental nous confie des mesures d'accompagnement réparties en 2 conventions :

- La convention **Accompagnement Socio Professionnel** pour 105 mesures soit 1,40 ETP
- La convention **Dispositif et Sécurisation des Parcours** sur le Territoire Terre de Lorraine pour 67 mesures, dont 35 allocataires RSA soit 1 ETP, puis à partir du 15 juillet, 114 accompagnements dont 80 ARSA pour 2 ETP

Les conventions ont deux versants : une modalité d'accompagnement « mobilisation sociale » et un autre « accompagnement socio-professionnel ».

Pour la convention ASP, les conseillers reçoivent les personnes accompagnées dans les locaux de Molitor.

Pour la convention DSP, le public est reçu au plus proche de son domicile, dans des locaux qui sont mis à disposition par la Maison de l'Emploi, le Conseil Départemental, Familles Rurales et les Communautés de Communes.

- **Moyens matériels**

Chaque CSP dispose :

- ✓ D'un bureau dédié
- ✓ D'un ordinateur portable
- ✓ D'un téléphone portable
- ✓ D'une connexion internet, y compris en partage de connexion avec le téléphone, lorsqu'il se trouve en extérieur

- ✓ D'un copieur multifonction, scanner, ...
- ✓ Un véhicule de service mutualisé mis à disposition en cas de nécessité de déplacement. Pour la convention DSP, les conseillères possèdent des véhicules de service dédiés

- **Formation des professionnels**

L'équipe se forme régulièrement, de façon individuelle ou collective, afin de développer de nouvelles compétences et/ou de réactualiser les acquis et compétences professionnelles.

Les Conseillers sont formés à différentes méthodes (ADVP, Trèfle Chanceux...) et complètent leurs connaissances par d'autres formations :

Les conseillères ont pu participer aux formations et groupes de travail suivants :

- Formation Phenix au Conseil Départemental.
- Les analyse des pratiques professionnelles
- PSSM
- Participation aux vendredis de l'IAE
- Participation Rencontre STI : Présentation de la loi plein emploi
- Une information collective sur le FLE s'est tenue à Vandœuvre, afin de favoriser l'apprentissage du français et l'autonomie des publics.
- Webinaire présentation de l'action d'accompagnement TREPLINE, visant la levée des freins psychiques à l'engagement des allocataires du RSA dans un parcours dynamique d'insertion
- Une information collective sur le FLE s'est tenue à Vandœuvre, afin de favoriser l'apprentissage du français et l'autonomie des publics.
- Participation à la réunion COT à Vandœuvre
- Une visite de l'association Réponse a permis de consolider les partenariats existants.
- Participation au séminaire « Insertion et Santé Mentale » organisé par le Conseil Départemental de Nancy.
- Présentation et formation au logiciel suivi de parcours
- Une information collective avec l'UIMM à Maxéville pour présenter les opportunités d'emploi et de formation dans le secteur industriel.
- Participation à la visio conférence organisée par France Travail « la Loi pour le plein emploi. Quels changements en 2025 ? »
- Réunion de présentation de l'outil « Suivi de Parcours » par le STI.
- Forum Addictions à Sion.
- Café Partenaires autour du thème de la Parentalité
- Show des métiers
- Forum Santé Bien Être à
- Forum Emploi à Neuves Maisons
- Formation SI-SIAO
- Webinaire prévention du suicide

- **Les réunions d'équipe**

Une réunion de régulation et de coordination des actions est organisée toutes les 3 semaines par le chef de service.

La directrice du pôle Habitat et Inclusions participe également aux réunions d'équipe en fonction des besoins et à minima 2 fois par an.

Une fois par mois, le secrétaire du service rencontre les conseillères des conventions Dom et SPR pour faire un point sur les mesures, les entrées et les sorties et procéder aux ajustements nécessaires.

- **Le groupe de compétences socio-professionnelles**

Ce groupe de compétence a pour objectif de mutualiser les échanges, les savoirs, les compétences, les informations des conseillers socio-pro de l'ensemble de l'association.

Les thèmes abordés et les rencontres partenariales ont permis des échanges constructifs autour de la pratique et de rencontrer les partenaires suivants :

- Une rencontre avec le CREPI à l'HUDA a permis de développer le partenariat autour de l'insertion professionnelle des publics accompagnés.
- Une nouvelle rencontre avec le CREPI a eu lieu à Houdemont.
- Visite et présentation du chantier d'insertion APIC, territoire Terre de Lorraine
- Présentation des chantiers et de l'entreprise d'insertion de l'AARS
- Une rencontre avec le Garage Solidaire à Molitor a permis d'aborder les problématiques de mobilité des publics accompagnés.

- **Les Comités techniques**

Les conseillers entretiennent une forte collaboration avec les Référents Territoriaux Insertion. Des comités techniques sont régulièrement mis en place pour évoquer les situations individuelles, les difficultés rencontrées, réfléchir ensemble à des solutions, et décider de la suite des parcours.

- **Partenariat interne et externe**

De nombreux partenariats sont mis en place dans le but d'accompagner au mieux les personnes. Ceux-ci sont très variés.

- ✓ STI/France Travail

Le conseiller socio-professionnel entretient une forte collaboration avec le Référent Territorial Insertion.

- ✓ Partenariat avec les RU des différentes structures

Dans le cadre d'un séminaire organisé par le STI, les RU ont évoqué l'intérêt de travailler davantage en collaboration, d'échanger et mutualiser des informations, les outils et l'élaboration d'une mise en commun d'outils, de contacts, etc.

- ✓ Autres partenaires :

- L'ensemble de l'offre de service du STI
- Médecine Préventive, CAF, CPAM, MDS, CCAS, Mission Locale

- En interne : les services d'hébergement d'urgence, la Mission Sociale ADOMA, les chantiers d'insertion, etc.
- Réseau Entreprise/Centre de Formation : CREPI Lorraine, AFPA, CCI, Greta et structure de l'IAE (ACI, ETTI, AI, EI...)

1.2 Objectifs

Le cahier des charges préconise à minima, un entretien individuel mensuel.

La première prise de contact permet d'informer le bénéficiaire sur les modalités de l'accompagnement et de rappeler les droits et devoirs.

Par la suite, l'évaluation de la situation socioprofessionnelle permet de définir les étapes nécessaires pour un accompagnement adapté.

La signature du contrat d'insertion indiquera les actions à mettre en œuvre et les engagements réciproques.

Au travers des entretiens, les conseillères évaluent les avancées, et peuvent ajuster les objectifs et les engagements de, et avec, la personne en fonction de sa mobilisation et de sa capacité d'investissement.

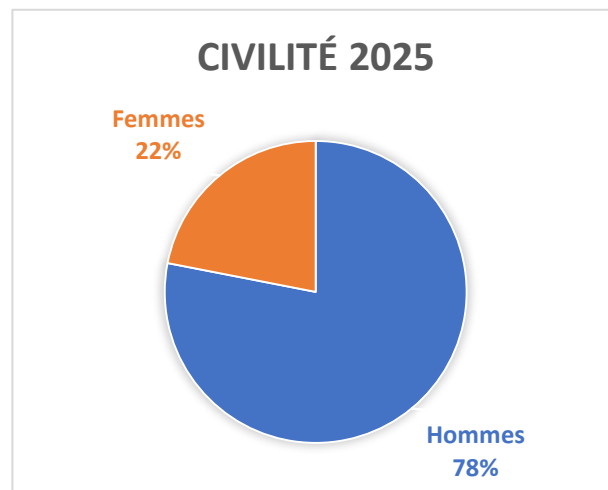
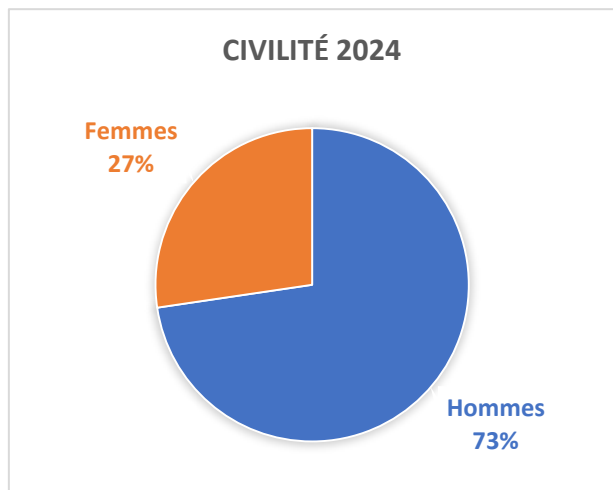
Le service travaille sur l'ensemble des problématiques sociales rencontrées par la personne (santé, logement, mobilité, administratif...) afin de tenter de résoudre les difficultés et permettre une avancée dans l'employabilité. Placer la personne au centre de son parcours d'insertion et ainsi en être acteur est notre priorité. Pour ce faire, nous permettrons à chaque personne de prendre connaissance de ses droits pour les rendre un peu plus autonome.

Des entretiens individuels et des actions collectives sont proposés aux personnes accompagnées, les services de l'association et les partenaires extérieurs sont mobilisés en fonctions des besoins repérés.

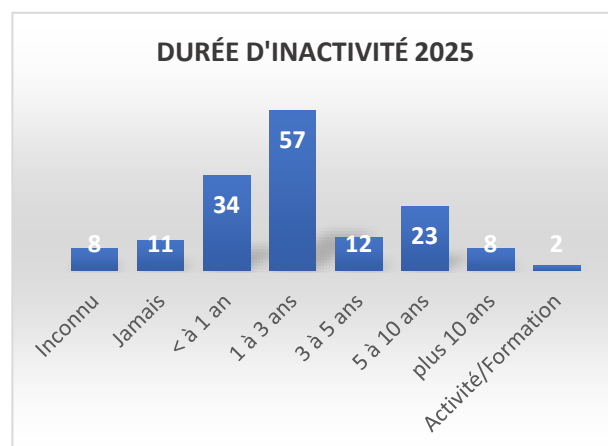
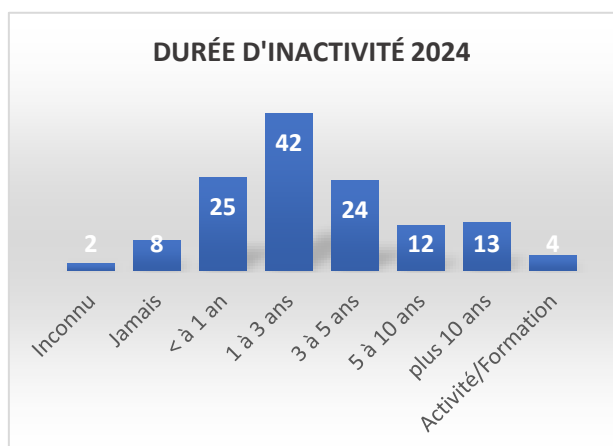
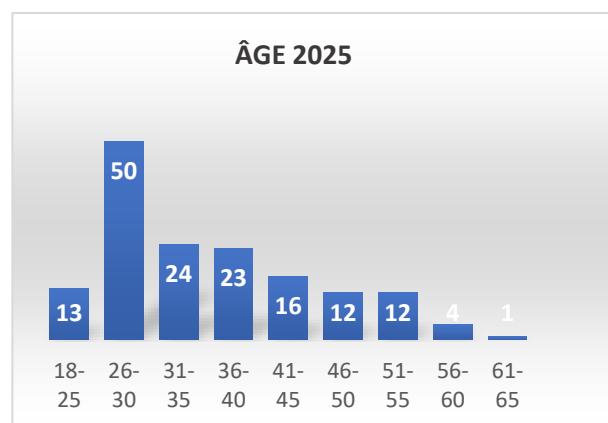
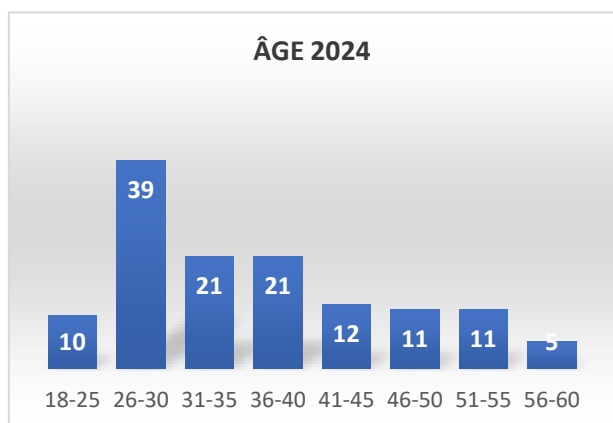
Conformément à la commande du CD, le service établit un contact avec le bénéficiaire dans les 15 jours suivant l'orientation.

2 ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL – RÉFÉRENT UNIQUE – BÉNÉFICIAIRES DU RSA CONSEIL DEPARTEMENTAL – NANCY COURONNE

Il s'agit d'une convention de 105 mesures en continu mise en place avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (SESIT de Nancy Couronne).



Plus de $\frac{3}{4}$ des personnes accompagnées sur la convention ASP sont des hommes.



Nous ne constatons pas de modifications notoires du public accompagné.

2.1 Accompagnement individuel

a) Public visé

Le public accompagné par le service est allocataire du RSA soumis aux droits et devoirs et est domicilié sur le territoire du grand Nancy.

L'allocataire peut être orienté suite à :

- Une ouverture de droits RSA
- Une réorientation proposée par un autre référent unique (Pole Emploi, MDS...)
- Une orientation du STI.

b) Objectifs de l'action

Accompagner la personne dans l'ensemble de ses démarches :

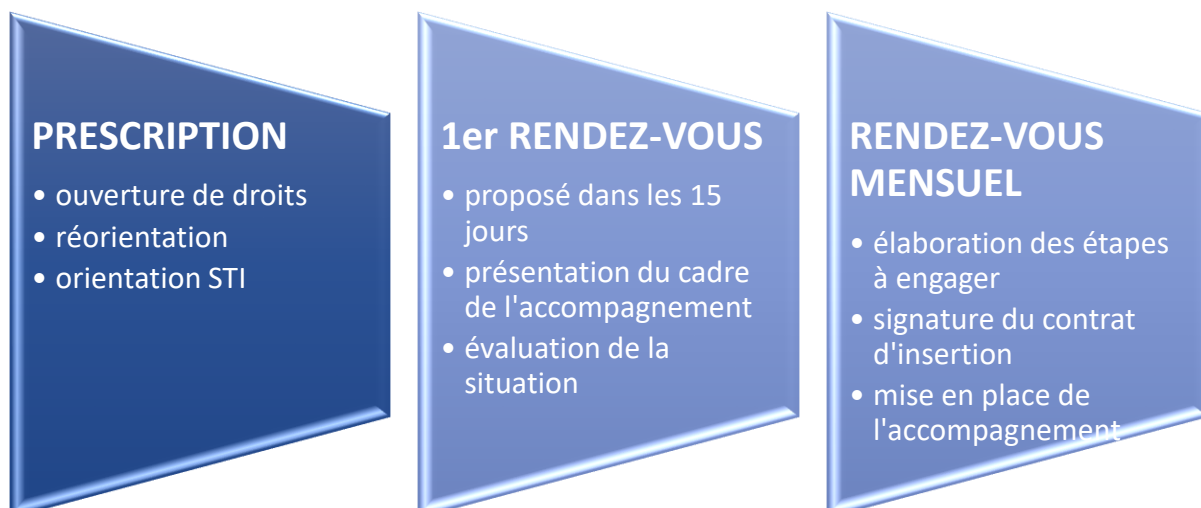
- Établir un diagnostic global de la situation de la personne,
- Identifier les freins et les atouts et établir un plan d'action,
- Rédiger le contrat d'insertion avec des objectifs adaptés,
- Travailler sur les savoir être,
- Mobiliser, dynamiser, rendre la personne actrice de son parcours, "faire bouger".

Soutenir la personne dans ses démarches d'accès à l'emploi :

- Travailler à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable,
- Favoriser le lien avec l'entreprise,
- Viser l'autonomie dans les Techniques de Recherche d'Emploi
- Accompagner et soutenir la personne dans les démarches dématérialisées.

c) Déroulement de l'action

Accompagnement individuel



Le Contrat d'Insertion permet de définir les engagements de chacun, les objectifs fixés doivent être adaptés aux possibilités de progression de la personne.

L'instauration d'une relation de confiance est primordiale pour favoriser la mobilisation et permettre une évolution dans les démarches.

Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter les rendez-vous et prévenir en cas d'absence
- Réaliser les démarches prévues
- Informer le Référent de tout changement de situation.

Le conseiller s'engage à :

- Accompagner dans l'accès aux droits
- Epauler dans la réalisation des démarches,
- Mobiliser les dispositifs et actions proposés sur le territoire,
- Viser l'autonomie de la personne,
- Respecter la confidentialité des échanges.

Dès lors que cela s'avère nécessaire, les objectifs définis dans le contrat d'insertion peuvent être réadaptés.

En fonction des situations, nous sommes amenés à aborder différents axes de travail :



Les Conseillers travaillent en lien avec les partenaires sociaux et de l'emploi.

Les rencontres du STI, auxquelles participent les conseillers, permettent aux différents RU de se rencontrer et d'échanger autour des pratiques. Des partenaires interviennent afin de présenter des actions spécifiques, cela permet d'actualiser et/ou découvrir l'offre d'insertion du territoire.

Les Comités Techniques sont des moments privilégiés d'échange d'informations, d'émergence de solutions, de plan d'action, où l'ensemble des situations sont évoquées.

Le STI organise des rencontres employeurs ciblées sur un secteur d'activité : le public est invité à des réunions pour être informé sur les métiers, les modes de recrutement...

Cela permet de confronter les représentations à la réalité du terrain et d'envisager des PMSMP, des entrées en formation, voir des embauches directes.

- **Exemple d'un accompagnement : Madame M**

Période d'accompagnement : du 17/10/2023 au 15/09/2025

Situation à l'entrée dans le dispositif

Mme M intègre le dispositif RSA en juin 2023, en complément de l'ARE.

Âgée de 32 ans, elle est alors seule et mère de trois enfants âgés de 13, 11 et 5 ans, dont elle n'a pas la garde à ce moment-là.

Elle est titulaire d'un CCP Petite Enfance obtenu en 2010. Elle justifie d'environ trois années d'expérience dans le domaine de l'aide à la personne et a également été gérante d'un magasin de prêt-à-porter pendant huit ans dans les Vosges.

Mme M est titulaire du permis B et dispose d'un véhicule. Elle est radiée de France Travail suite à une erreur dans ses déclarations de ressources. Elle rencontre quelques difficultés dans ses démarches administratives et pourra se réinscrire à compter du 15/01/2023.

Son projet professionnel est alors une réorientation vers le secteur de la petite enfance, avec l'objectif d'intégrer une formation d'auxiliaire de puériculture. Elle sollicite un accompagnement dans ses démarches.

Évolution de la situation

Au cours de l'accompagnement, Mme M récupère la garde de ses trois enfants, désormais âgés de 15, 13 et 7 ans. Elle est inscrite à France Travail.

Plusieurs rendez-vous ne sont pas honorés. Mme M est fortement mobilisée par des démarches liées à ses enfants et occupe ponctuellement des emplois.

Elle participe néanmoins activement à la formation « Réussir son entrée dans les métiers du sanitaire et du social ».

Elle est ensuite sélectionnée pour intégrer la formation professionnelle d'un an « Diplôme d'État d'aide-soignante » au sein de SANT'EST IFAS, débutée le 25/03/2025.

La Région finance les frais pédagogiques, sans prise en charge de la rémunération des stagiaires.

Mme M bénéficie de l'ARE Formation et pourra percevoir la RFF (Rémunération de Fin de Formation) à l'épuisement de ses droits ARE. La validation du projet par France Travail était en attente au moment de la mise en place.

Un accompagnement renforcé a été nécessaire afin de sécuriser son entrée en formation et de soutenir les démarches administratives.

Mme M sollicite également une aide pour :

- La constitution d'un dossier de surendettement,
- Une demande de logement social.

Ces démarches n'ont toutefois pas pu aboutir, les rendez-vous proposés n'ayant pas été honorés.

Démarches administratives et situation financière

Un accompagnement a été réalisé concernant le cumul RSA et revenus d'activité. La mise en œuvre de cette démarche a été complexe en raison de difficultés à réunir les documents nécessaires.

Une demande de neutralisation des salaires perçus entre mai et juillet 2025 a été effectuée le 15/09/2025. Le recalcul des droits pour la période de septembre à novembre est en cours.

Situation à la fin de l'accompagnement (15/09/2025)

À la date de fin d'accompagnement, Mme M est engagée dans la formation « Diplôme d'État d'aide-soignante » débutée le 25/03/2025.

Elle bénéficie de l'ARE Formation et percevra la RFF à l'issue de ses droits ARE.

Malgré des difficultés d'assiduité aux rendez-vous et certaines démarches non finalisées (surendettement, logement social), Mme M a concrétisé un projet professionnel qualifiant dans le secteur sanitaire.

Fin d'accompagnement : 15/09/2025

2.2 Accompagnement collectif

Ces actions sont importantes à nos yeux parce qu'elles permettent de créer du lien, de développer l'esprit d'initiative et d'engendrer une dynamique d'inclusion sociale.

C'est aussi un autre regard sur le public que nous accompagnons : le collectif permet de dévoiler de nouvelles compétences, personnalités, comportements.

En 2025, des actions collectives ont pu être proposées :

- Une activité collective a été proposée à la Pépinière avec les bénéficiaires, en partenariat avec le Secours Populaire.
- Une visite à la médiathèque a été réalisée
- Sortie jardin éphémère Nancy
- Information collective avec le centre de formation IFP auprès des publics ;
- Visites du centre de formation AFPA dans le cadre de l'action Baticard.
- Une information collective Baticard a été organisée,
- Une visite de l'E2C a été réalisée avec trois personnes, favorisant leur orientation vers un parcours adapté.
- Participation à plusieurs Forum emploi, permettant aux personnes accompagnées de rencontrer directement des employeurs et des organismes de formation.
- Une personne a été accompagnée à une réunion d'information collective d'aide à la personne qui s'est tenue à l'AFPA de Laxou.
- Une présentation de l'action Vocasoin a été organisée à l'AFPA, contribuant à la remobilisation des bénéficiaires autour d'un projet professionnel.

2.3 Analyse et résultats

Depuis plusieurs années, nous cherchons à codifier l'ensemble des démarches sociales réalisées par les conseillers afin de valoriser précisément notre activité.

Toutefois, nous constatons un écart important entre les actions effectivement menées et celles qui sont réellement codées. Les données enregistrées restent bien en deçà de la réalité et ne reflètent que partiellement l'investissement quotidien des professionnels.

En pratique, il est impossible de tout quantifier. Les appels téléphoniques entre deux rendez-vous, les réponses à des sollicitations ponctuelles, le traitement d'une DTR, les échanges de mails, ou encore les demandes urgentes qui interrompent une tâche en cours ne permettent pas de tracer systématiquement chaque action. Les multiples sollicitations et les interruptions fréquentes complexifient considérablement la saisie exhaustive de l'activité.

La charge administrative s'est fortement accrue ces dernières années. Elle comprend notamment :

- L'enregistrement des demandes dès leur réception, la constitution des dossiers et leur codage dans Phénix ;
- L'envoi des convocations et les relances en cas d'absence ;
- La consultation du site de la CAF afin de vérifier les coordonnées postales lors des non-présentations ;
- Le renseignement des fiches d'accueil ;
- Les démarches engagées mais non finalisées du fait de l'absence aux rendez-vous suivants ;
- Les appels et suivis entre deux rendez-vous (CAF, CPAM, Tremplin Sport, positionnement sur des offres d'emploi, lien avec le Conseil départemental pour la mise en place du cumul RSA/activité, etc.).

Données d'activité 2025

Bien que non exhaustifs, les chiffres de l'année 2025 illustrent l'ampleur de l'activité :

- 154 personnes accompagnées ;
- 1 024 rendez-vous proposés ;
- 492 rendez-vous réalisés ;
- Un taux d'absentéisme de 51,93 %.
- 36 situations ont fait l'objet d'une saisine dont 30% avant la première rencontre

Ces éléments mettent en évidence à la fois l'intensité de l'activité, le poids significatif de l'absentéisme et l'écart existant entre le travail réellement effectué et celui qui peut être objectivement tracé et valorisé

En 2025 **45.39%** des démarches correspondent aux entretiens réalisés (physiques ou téléphoniques) mais également aux nombreuses relances suite aux absences (mails, courriers, messages téléphonique, SMS, ...).

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement socio-pro, les CSP ont effectué 1053 démarches liées à des problématiques sociales :

L'accompagnement social représente cette année 13 % des démarches.

- *Démarches sociales et administratives :* **21.6%**
 - o Démarches pôle emploi : inscription, actualisation, dossier de surendettement, démarches CAF, impôt, Préfecture, banque, CARSAT, liens partenaires sociaux et justice, aide alimentaire, aide aux courrier, aide aux démarches (création espace personnel auprès des différentes administrations, dégrèvements et/ ou déclaration impôts, DTR, liens CAF....

- *Logement :* **0.91%**
 - o Demande de logement, demande de FSE, FSL, SIAO, informations droit au logement, CTASF, liens partenaires logement, chèque énergie
- *Lien Social :* **0.25%**
 - o Inscription Tremplin sport, défense des droits individuels, FLE ...
- *Santé :* **2.35%**
 - o Accès aux droits, orientations suivi psy/action santé, médecine préventive, constitution dossiers MDPH, SAME, liens partenaires santé (CPAM, Maison des Addictions...) ...
- *Mobilité :* **3.42%**
 - o Information sur l'offre de transport, sur les aides au permis de conduire ...
- *Emploi* **25.41%**
 - o Des actions menées par les conseillers l'ont été vers l'emploi
- ✓ **7.49%** mises en relations sur des offres d'emploi
- ✓ **46 % démarches TRE** (travail sur le CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, recherche offre d'emploi ou de formation ...)
- ✓ **47% démarches Emploi /Formation** (Découverte des métiers, inscriptions, liens partenaires emploi- formation ...)

Résultats Emploi / Formation en cours d'accompagnement :

- ✓ 1 Intérim d'insertion
- ✓ 1 CDD de plus de 6 mois
- ✓ 4 CDD de moins de 6 mois
- ✓ 1 CDDI
- ✓ 1 mission intérim
- ✓ 4 formations non qualifiantes
- ✓ 1 formation qualifiante
- ✓ 1 MER CHRS

Résultats FINAUX :

70 personnes sont sorties au 31/12/2025 dont 37% de sorties dynamiques

26 sorties dynamiques :

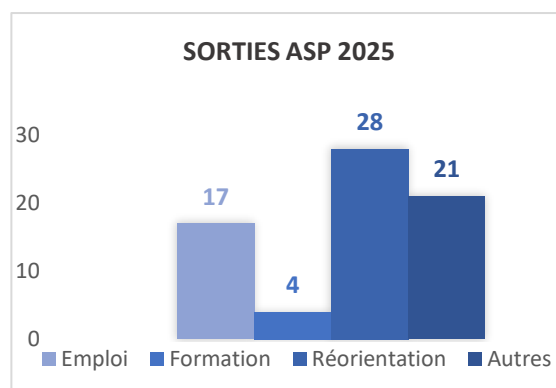
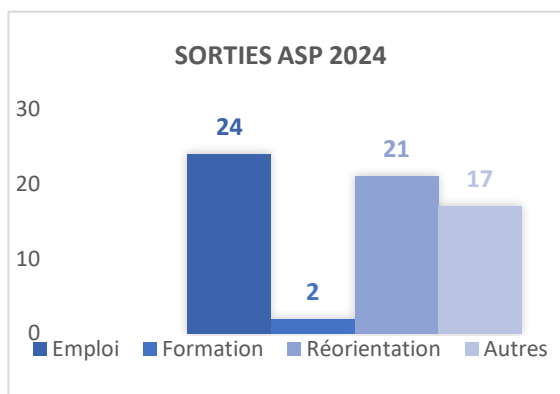
- ✓ 9 en emploi durable dont 5 CDI, 4 CDD de plus de 6 mois
- ✓ 11 emploi-formation dont 6 CDDI, 1 intérim d'insertion et 4 formations qualifiantes
- ✓ 1 en emploi de transition CDD de moins de 6 mois
- ✓ 5 sorties dynamiques autres (Sortie RSA/Ressources conjoint/autres ressources)

28 Réorientations :

- ✓ 11 vers France Travail
- ✓ 13 vers Mobilisation Sociale (dont 2 CHRS)
- ✓ 4 changements de RU Sociopro dont 2 réorientations vers ALEXIS :
 - 1 Projet création papeterie personnalisée
 - 1 projet création Trader indépendant,

16 Sorties autres :

- ✓ 10 Sortie du RSA
- ✓ 6 déménagements



2.4 Conclusion

En 2025, le public accompagné demeure fortement demandeur de soutien dans ses démarches administratives.

Au-delà de l'augmentation des démarches sociales, nous constatons des difficultés importantes de mobilisation, avec un taux d'absentéisme élevé qui engendre un surcroît de travail conséquent pour l'équipe.

Par ailleurs, la part du travail administratif (bilans, rapports sociaux, contrats d'insertion, alimentation des bases de données, saisie sur Phénix, courriers de relance, etc.) ne cesse de s'alourdir au quotidien, au détriment du temps consacré à l'accompagnement social.

Malgré ces contraintes, les sorties dynamiques restent élevées et nous observons une augmentation des résultats positifs en matière d'accès à l'emploi et à la formation en cours d'accompagnement. Ces résultats s'expliquent notamment par :

- L'adéquation entre les offres d'emploi et les profils des personnes accompagnées, en particulier dans les métiers porteurs ;
- La motivation des personnes suivies ;
- L'investissement et l'efficacité de l'accompagnement proposé par les conseillères.

L'année 2025 s'achève avec la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi et les évolutions qu'elle induit.

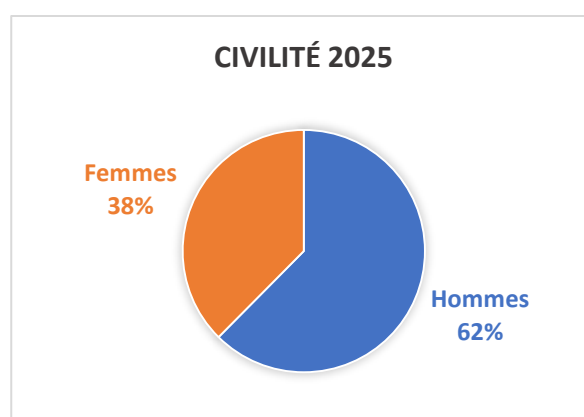
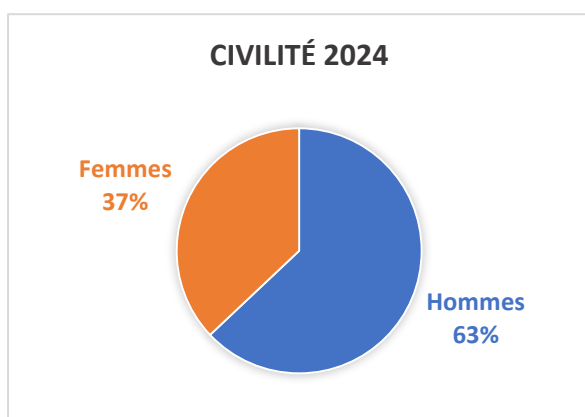
Elle risque d'accentuer la charge administrative et soulève un enjeu majeur : préserver la qualité de l'accompagnement social malgré des exigences accrues en matière de suivi et de traçabilité.

3 DISPOSITIF DE SÉCURISATION DE PARCOURS CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRES DE LORRAINE ET FSE TERRES DE LORRAINE

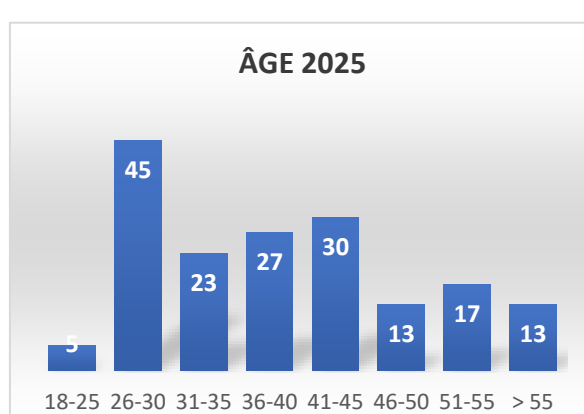
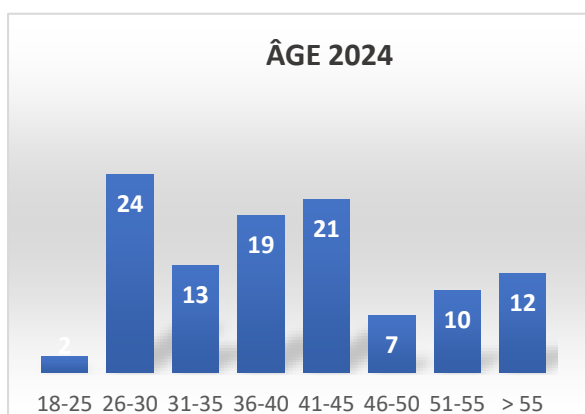
Cette action est portée conjointement par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (SESIT Terre de Lorraine et la MEEF via le PLIE Terres de Lorraine par une convention couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

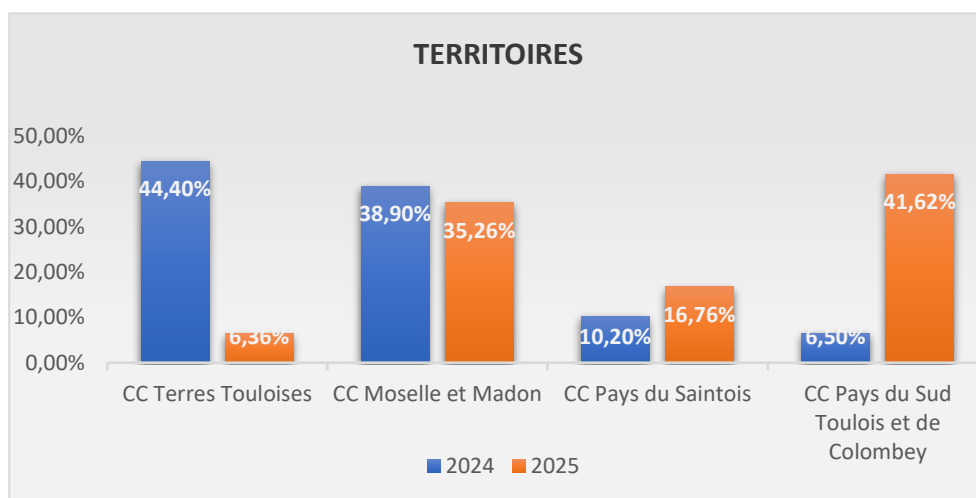
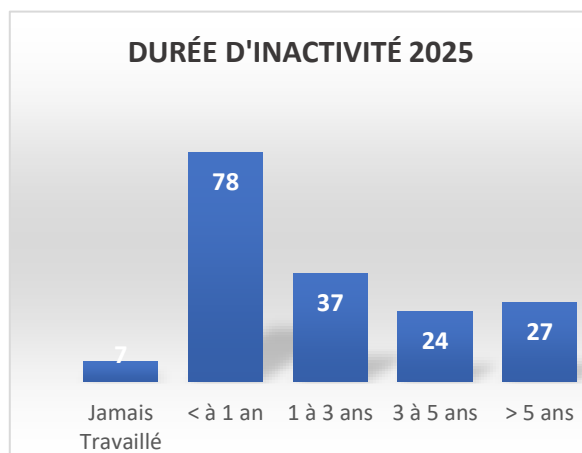
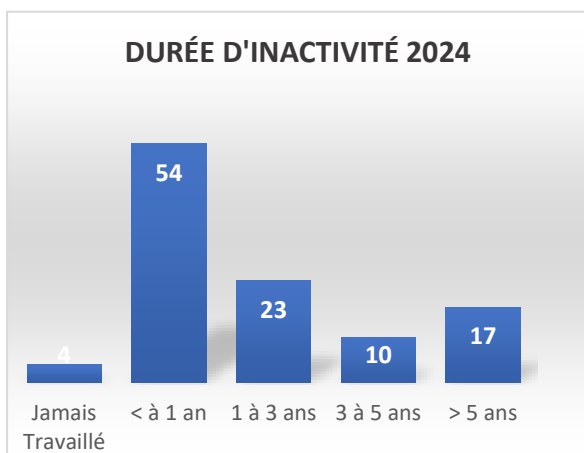
Sur la base du référentiel départemental, les ressources allouées à l'action permettront de suivre 67 demandeurs d'emploi du territoire (dont 35 allocataires du RSA), puis, à partir de juillet 2025, 114 personnes dont 80 ARSA.

Cette action vise à accompagner dans leurs démarches d'insertion socio professionnelle des demandeurs d'emploi domiciliés sur le territoire Terres de Lorraine, et de sécuriser leur parcours d'insertion en évitant les ruptures.



On remarque une légère augmentation de l'accompagnement du public femme cette année.





Les tendances restent globalement les mêmes que l'année passée. La majorité des personnes sont reçues sur Toul (44,4%). Nous remarquons cependant une augmentation sur les petits territoires, lié notamment à l'arrivée de la nouvelle conseillère.

3.1 L'accompagnement individuel

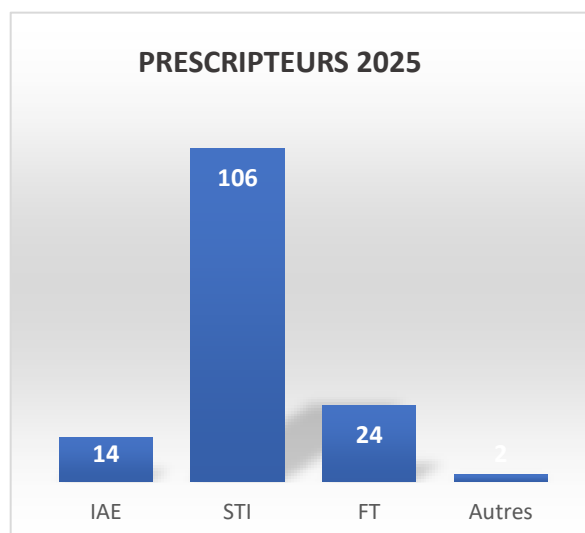
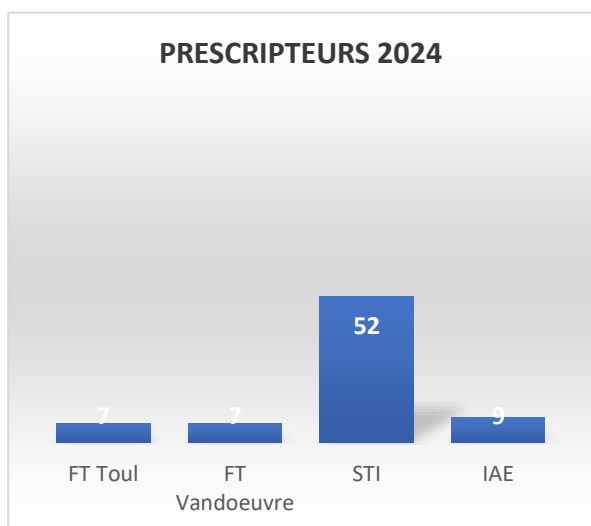
L'accompagnement socio professionnel de bénéficiaires du RSA

Lors du premier entretien, les conseillères socio professionnelles de l'AARS présentent le dispositif et informent le participant que la prestation est cofinancée par le Conseil Départemental et par le PLIE Terres de Lorraine grâce à des fonds sociaux européens.

Pendant les périodes où les personnes sont en étape d'emploi (CDD moins de 6 mois), de stage, de formation, un contact téléphonique est réalisé régulièrement et une visite sur place peut être faite selon la situation de la personne, notamment dans le cadre des clauses d'insertion, Périodes de Mises en situation en Milieu Professionnel, etc.

L'objectif est de permettre au public d'être acteur de son parcours et de le rendre autonome. Pour cela, l'accès à un emploi (puis à son maintien), à une formation qualifiante, s'organise autour des étapes suivantes :

- ✓ **La réalisation d'un diagnostic de la situation sociale et professionnelle** de la personne (identifier les problématiques et freins à l'emploi, identifier les compétences et habiletés, dégager des perspectives, etc.)
- ✓ **La rédaction du contrat d'insertion pour les bénéficiaires du RSA** dans lequel seront définis les objectifs à atteindre en termes d'accès à l'emploi, de travail sur les freins (mobilité, garde d'enfant, santé, logement, etc.) **et la complétude du logiciel Phénix.**
- ✓ **La coordination des démarches socio professionnelles en mobilisant l'offre territoriale existante** (actions financées par le PLIE, le Conseil Départemental, accès au droit commun, accès aux offres d'emploi, de formation dans le cadre du PIC, etc.).
- ✓ Pour les participants PLIE, **la veille des situations** 6 mois après la sortie : emploi durable, formation qualifiante, etc. Les personnes ayant trouvé un emploi sortiront de la file active dès la fin de la période d'essai. Les personnes intégrant une formation sortiront de la file active un mois après le démarrage de la formation.



Les prescripteurs ?

- Le Service Territorial Insertion Terres de Lorraine
- France Travail (agences de Toul, Vandoeuvre et Gentilly pour Chaligny, Sexey et Maron)
- Les structures d'insertion par l'activité économique
- Les services d'action sociale des communes
- Les services du Conseil Départemental
- Les espaces emploi
- Les opérateurs conventionnés par le conseil départemental ou par le PLIE.

Le suivi des situations des personnes prises en charge par une structure de l'insertion par l'activité économique

Dans le cadre du financement FSE, la conseillère de l'AARS participe à l'ensemble des comités techniques des structures d'Insertion par l'Activité Economique. Ceci permet :

- D'assurer un rapport régulier des situations des personnes au sein de ces structures.
- De sécuriser les parcours. En effet, lorsque les personnes terminent leur contrat sans solution en termes d'emploi et/ou formation, la conseillère reprend l'accompagnement socio professionnel dans le cadre du DSP.

La conseillère veille à mettre en place des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) afin de valider les projets professionnels en s'appuyant sur le réseau territorial mis en place par le biais des partenariats Entreprise et Insertion, du guichet des Clauses.

La participation de la conseillère à ces comités techniques est très enrichissante tant au niveau des échanges d'informations sur les évolutions de parcours des personnes que sur le développement du partenariat avec les autres structures.

• **Exemple de parcours : Madame D**

Madame D, 48 ans, divorcée, est mère de deux filles. Elle cohabite actuellement avec son ex-mari dans la maison familiale. Elle souhaite être contactée de préférence par téléphone ou par mail.

Madame a exercé le métier de coiffeuse durant plusieurs années, d'abord en tant que salariée puis à son compte à domicile. Elle a cessé cette activité pour des raisons de santé. En 2023, elle a bénéficié d'un accompagnement AGDE afin de retravailler son projet professionnel. Cette démarche l'a conduite à préparer puis à obtenir un BAC Pro Vente et Conseil en 2024.

Dans le cadre de cette formation, elle a effectué un stage dans un magasin de vente de tissus, au sein duquel elle a ensuite obtenu un CDD de 6 mois. Ce contrat s'est toutefois interrompu brutalement, du jour au lendemain, alors qu'elle pensait qu'un renouvellement était envisagé. Cette situation l'a particulièrement affectée.

Elle a ensuite été suivie par un conseiller France Travail, avant d'être réorientée vers un accompagnement socio-professionnel en novembre 2024, dans le cadre du DSP, alors qu'elle était bénéficiaire de l'ASS. Elle a été accompagnée par Céline V. dans le cadre d'un premier contrat PLIE.

À l'issue de six mois d'accompagnement, une concertation a eu lieu en juin 2025 avec la référente insertion. Madame étant désormais allocataire du RSA, il a été proposé de poursuivre l'accompagnement socio-professionnel avec Isabelle R.. La passation a été réalisée lors d'un entretien tripartite.

Madame est titulaire du permis de conduire et dispose d'un véhicule. Elle ne souhaite toutefois pas travailler sur le secteur de Neuves-Maisons, où elle réside. Elle recherche un emploi de Vendeuse Conseil, idéalement en CDI.

Ressources : RSA.

Parcours scolaire et professionnel

- CAP Coiffure obtenu en 1996
- BAC Pro Vente et Conseil obtenu en 2024

Expériences professionnelles :

- 12 années d'expérience en coiffure
- 9 mois d'expérience en tant qu'aide-ménagère
- Courte expérience en vente à domicile (VDI)
- Dernière expérience professionnelle : Vendeuse Conseil d'avril à septembre 2024

Déroulement de l'accompagnement

Rencontre préalable

Un entretien tripartite a été organisé avant le démarrage de l'accompagnement.

Mois 1

Un entretien exploratoire est réalisé, permettant la rédaction du Contrat d'Insertion (CI) et du contrat PLIE.

Un travail est engagé sur les outils de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE), notamment le CV. Des propositions d'amélioration sont formulées afin de mieux valoriser ses compétences. Madame souhaite toutefois effectuer elle-même les modifications.

Proposition de participation à un événement emploi : réunion d'information pour un recrutement chez ACTION. Madame est positionnée sur l'information collective du 9 septembre 2025 et sur la MRS le 16 septembre à 14h00.

Madame indique avoir repéré de nouveau une offre d'emploi chez Castorama, entreprise auprès de laquelle elle a déjà candidaté sans retour. Elle souhaite renouveler sa candidature.

Mois 2

Retour sur le CV retravaillé par Madame. Elle estime important de l'avoir modifié elle-même afin qu'il corresponde pleinement à son profil.

Madame souhaite également effectuer une demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS) afin de ne plus dépendre de la mutuelle de son ex-mari, celui-ci ne lui remboursant pas les frais médicaux avancés.

La demande de CSS est réalisée en ligne.

Il lui est proposé de participer au Show des Métiers, organisé le 25 septembre 2025 à Toul.

Appel téléphonique de Madame

Suite aux tests réalisés dans le cadre du recrutement pour l'ouverture d'un magasin ACTION, Madame fait part de sa satisfaction quant à ses résultats. Elle ne se dit « pas mécontente d'elle » et espère être rapidement recontactée.

Elle est convoquée pour un entretien le 23 septembre chez ACTION.

Contact téléphonique de la référente

Information concernant un Job Dating « La Rencontre du Commerce », prévu le 14 octobre 2025 au matin à Tomblaine.

Madame accepte d'y participer. Elle est positionnée sur l'événement via sa conseillère France Travail et inscrite en amont à l'atelier « Convaincre en 5 minutes », prévu le 6 octobre 2025 à 14h00 à France Travail Majorelle.

Lors de cet échange, Madame évoque également ses démarches récentes :

- Suite à l'entretien téléphonique du 23 septembre pour ACTION, et sans retour en début de semaine comme annoncé, elle a relancé ses interlocuteurs. Elle reste dans l'attente d'une réponse en raison du grand nombre d'entretiens réalisés.
- Participation au Show des Métiers à Toul le 25 septembre, sans réel intérêt pour les opportunités proposées.
- Nouvelle candidature chez Castorama, sans retour à ce jour.
- Envoi d'autres candidatures, notamment chez Leroy Merlin. Il lui est signalé que cette enseigne pourrait être présente lors du Job Dating du 14 octobre.

Mois 3

Préparation de l'entretien avec France Travail dans le cadre du Job Dating de Tomblaine. Madame se dit satisfaite des conseils reçus.

Lors de cet événement, elle réalise deux entretiens avec les enseignes Jeff de Bruges et la boutique Gourmandises pour un poste de vendeuse en chocolaterie.

Madame exprime une préférence pour l'enseigne Gourmandises et estime correspondre moins au profil recherché par l'autre enseigne. Interrogée sur ce point, elle évoque la possibilité que son âge ne corresponde pas au profil attendu.

Elle est dans l'attente de nouveaux retours de ces employeurs.

Concernant ACTION, aucune réponse n'a été obtenue malgré deux relances. Il est rappelé à Madame l'importance de modérer les relances auprès des employeurs, même si elle estime légitime d'obtenir un retour à une candidature.

Par ailleurs, Madame a été recontactée par son ancien employeur chez qui elle avait travaillé en 2024 dans le cadre d'un CDD. Elle n'a pas donné suite pour l'instant, le non-renouvellement de son précédent contrat ayant été difficile à vivre.

Il lui est également proposé de participer aux Rencontres de l'Emploi, prévues le 13 novembre 2025 à Neuves-Maisons.

Appel téléphonique de Madame

Madame informe avoir effectué un essai le mardi 21 octobre de 9h00 à 12h00 au magasin Gourmandises.

Elle a rencontré le responsable en fin de matinée.

Elle indique devoir être recontactée et pourrait commencer le lundi 27 octobre. Le poste serait réparti sur deux sites : la boutique à Nancy et l'atelier de fabrication à Vandœuvre.

Nouvel appel téléphonique

Madame confirme sa prise de poste suite à cet essai et la signature d'un CDD du 28 octobre au 31 décembre 2025.

Elle transmet son contrat par mail immédiatement après l'échange téléphonique

3.2 Accompagnement collectif

Les conseillères n'ont pas mis en place d'actions collectives mais ont participé à l'organisation et mobilisé le public sur différents événements proposés :

- Show des métiers le 25/09/2025.
- Forum Santé Bien Être à Toul le 16 octobre 2025.
- Forum Emploi à Neuves Maisons le 13 novembre 2025.

3.3 Résultats et analyse

Bilan des sorties 2025 :

TOTAL

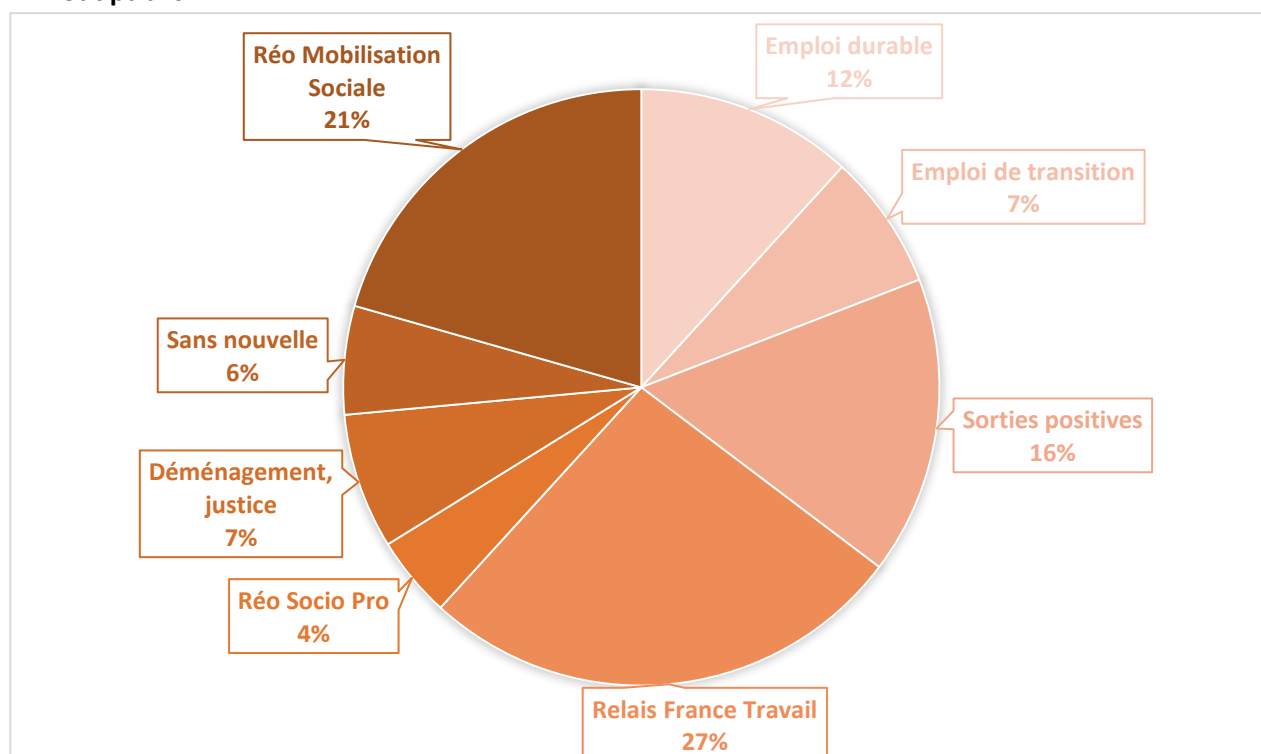
DONT RSA

TYPE DE SORTIES 2024

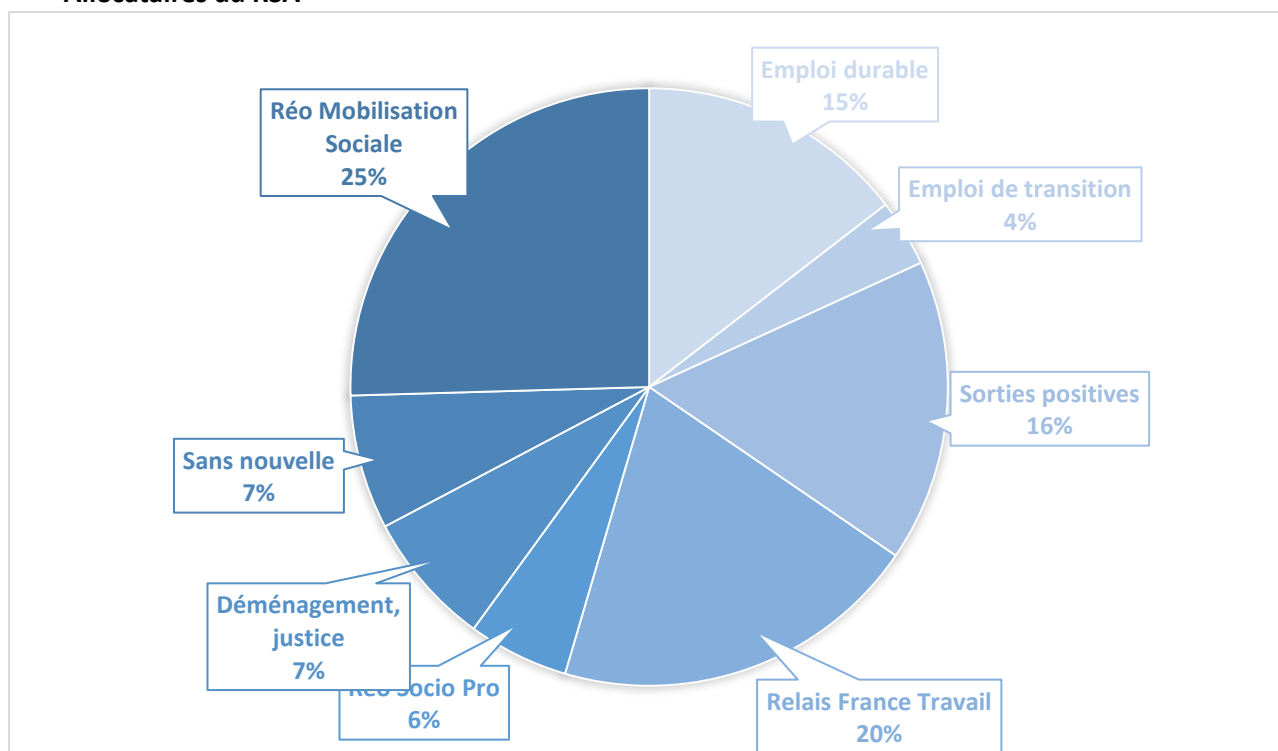
<i>*Emploi durable (CDI, CDD> 6 mois, intérim> 6 mois)</i>	8	8
<i>*Emploi de transition (intérim récurrent, CDD<6 mois)</i>	5	2
<i>*Sorties positives (CDDI 9, Formation : 1)</i>	11	9
SOUS TOTAL EMPLOI / FORMATION	24 SOIT 35,3 %	19 SOIT 34,5%
<i>Relais France Travail</i>	18	11
<i>Réorientation socio professionnelle</i>	3*	3
<i>Réorientation Mobilisation Sociale</i>	14	14
<i>Saisine EC</i>	0	0
<i>Déménagement, décision de justice</i>	5	4
<i>Sans nouvelle</i>	4	4
TOTAL	68	55

Ventilation des sorties 2025 :

Tout public



Allocataires du RSA



Nous avons pu remarquer une augmentation du nombre des familles monoparentales cette année. Par conséquent, un temps considérable a été consacré à l'accompagnement dans les démarches administratives, la mobilisation d'aides financières (bons alimentaires, factures énergie...).

Les situations de séparation nous ont conduit à travailler sur de nouvelles démarches concernant les droits de la famille (aide juridictionnelle, conventions parentales, droits Allocation Soutien Familiale, lien avec l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires, ...).

Nous avons également été confrontées à de nouvelles missions concernant le logement (insalubrité, procédure d'expulsion, ...).

Nous constatons que la majorité des situations orientées vers l'accompagnement nécessitent un temps de suivi relativement long, souvent sur plusieurs mois. Ce délai est nécessaire afin de :

- Identifier et comprendre les freins rencontrés par la personne ;
- Les aborder avec elle afin de favoriser une prise de conscience ;
- Proposer et mettre en œuvre les démarches adaptées pour permettre leur levée.

Par ailleurs, les délais administratifs constituent également un frein dans l'évolution des situations (temps de traitement des dossiers, obtention de réponses des organismes, etc.), ce qui peut ralentir l'avancée des parcours.

La mobilisation et l'investissement du public demeurent également un enjeu important. Les personnes accompagnées sont régulièrement sensibilisées aux obligations liées au droit au RSA. En effet, certaines rencontrent des difficultés à s'inscrire pleinement dans l'accompagnement : absences aux rendez-vous, engagement limité dans les démarches demandées (finalisation de dossiers administratifs, prise de rendez-vous, suivi des actions engagées, etc.).

3.4 Conclusion

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions significatives dans les profils et les besoins des publics accompagnés. Nous observons notamment une modification de la composition familiale des ménages, avec une augmentation du nombre de familles monoparentales et de familles, tandis que la part des personnes seules diminue.

Par ailleurs, l'extension de la convention a favorisé une augmentation du nombre de personnes résidant sur les territoires ruraux. Dans le même temps, l'assiduité des participants s'est améliorée, comme en témoigne la diminution des absences injustifiées et l'augmentation du taux de présence, passant de 69,9 % en 2024 à 79,2 % en 2025.

Le nombre d'orientations d'allocataires du RSA a également augmenté, notamment grâce à l'arrivée d'une nouvelle collègue et à la mobilisation du STI. L'accompagnement social demeure une dimension centrale de notre action. Les personnes accompagnées rencontrent toujours d'importantes difficultés dans leurs démarches administratives. Cette année, nous constatons une hausse des demandes d'aides financières liées au logement et aux factures d'énergie. Ces démarches sont souvent longues et complexes, en raison notamment de l'absence de certains documents nécessaires (déclaration d'impôts non réalisée, pièces d'identité non valides, etc.).

Malgré des situations personnelles parfois complexes, le taux de sorties positives se maintient, ce qui témoigne de l'efficacité de l'accompagnement proposé. Nous observons également une diminution du temps moyen d'accompagnement.

L'arrivée de la nouvelle conseillère sur la mission, anticipée avec le soutien des financeurs, a permis une mise en œuvre efficace et une continuité de l'accompagnement. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique en renforçant notre présence sur les territoires et en développant davantage les partenariats locaux.

4 PERSPECTIVES 2026

Les conseillères sont actuellement formées aux nouveaux outils liés à la réforme. En effet, la mise en œuvre de la Loi pour le plein emploi en 2026 entraînera de nouvelles modalités de fonctionnement auxquelles nous saurons nous adapter.

Pour l'année 2026, plusieurs évolutions sont déjà identifiées. La mise en œuvre de cette loi entraîne de nouvelles exigences en matière d'accompagnement socio-professionnel, notamment en termes de nombre de rendez-vous et de restitution des démarches réalisées dans l'outil Suivi de Parcours. Les situations des publics accompagnés continuent d'évoluer, ce qui nécessite une adaptation constante des pratiques d'accompagnement socio-professionnel, tout en produisant des résultats positifs en matière d'employabilité.

Si les bénéficiaires du RSA étaient déjà sensibilisés aux exigences d'engagement liées à leurs droits, les nouvelles dispositions introduites par la Loi pour le plein emploi impliquent désormais un suivi plus structuré et un engagement renforcé, tant pour les personnes accompagnées que pour les conseillers socio-professionnels, notamment à travers l'utilisation du nouvel outil Suivi de Parcours.

